

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2017-12-04

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 4 décembre 2017 à la salle du conseil au 4765 chemin de Capelton, Canton de Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères Mesdames Sylvie Cassar, Danielle Côté, Maryse Gaudreau et les conseillers suivants : Messieurs Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Vincent Fontaine,

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

EST AUSSI PRÉSENTE Liane Breton, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 13 novembre 2017
4. Suites du procès-verbal du 13 novembre 2017
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Adoption du second projet du règlement 2017-15 relatif au zonage
7. Contrat 2018 Serge Côté Urbaniste
8. Nomination des élus siégeant à divers comités
9. Dates des prochaines rencontres en 2018
10. Vidange de fosses septiques 2018
11. Avis de motion règlement 2017-16 compteurs d'eau
12. Adoption du projet du règlement 2017-16
13. Adoption du budget de la RIEM 2018
14. Projet d'entente pour l'utilisation des bornes-fontaines ville de Sherbrooke
15. Mandat BrioRH pour recrutement Chef d'équipe déneigement
16. Embauche Éric Bergeron, chauffeur de camion
17. Dépôt des intérêts pécuniaires
18. Demande du Club Quad Arc en ciel
19. Noms officiels des salles de l'Hôtel de Ville
20. Adoption des comptes à payer
21. Correspondance
22. Divers
23. Deuxième période de questions
24. Clôture de la séance

17-12-04.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h 03 et déclare la séance ouverte.

17-12-04.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-12-04.03

ADOPTION LE PROCÈS-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 13 novembre 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

17-12-04.04

SUITES LE PROCÈS-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2017

Aucune suite

17-12-04.05

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS

Monsieur Bruce Kirby, 4655 chemin de Capelton, demande pour les numéros de porte quelle est la décision du conseil ?

Monsieur Kirby indique qu'il n'y avait pas assez de café au déjeuner du maire. Monsieur Kirby demande la raison pourquoi les réponses ne sont pas inscrites au procès-verbal.

Monsieur Kirby propose que le déjeuner du maire soit fait en Novembre idéalement.

Monsieur Jean Éthier, 2790, chemin Rodgers, demande si Mme Breton est à sa préretraite, car celle-ci a oublié de mettre l'ordre du jour sur le site Internet.

Monsieur Éthier demande la raison du budget qui peut être déposé au 31 janvier et non au 31 décembre.

Monsieur Lemonnier, 1905, chemin Rodgers, a beaucoup apprécié le déjeuner du maire, mais aurait aimé plus.

Il demande à ce que la municipalité ait un plan de développement et ainsi dans ce plan de faire attention à la pression immobilière afin de ne pas perdre la ruralité de la municipalité.

Monsieur Lemonnier désire une proposition animée de ce qui se fait autour comme développement et ainsi avoir une animation d'une autre économie autre que le développement urbain.

Mme Thérèse Morin, 2790, chemin Rodgers, demande le nombre d'employés et la présentation de ceux-ci avec leurs tâches respectives pour les besoins de la municipalité.

Mme Morin suggère un autre nom que Babillard pour le petit journal et de mettre tous les projets municipaux dans ledit journal.

Madame Morin demande pourquoi avec l'infolettre, elle n'a pas reçu la date de la consultation publique et pourquoi le petit journal ne serait pas uniquement par sur le site.

Monsieur André Croteau du 2605, rue du Manège, demande la date de la présentation du budget.

17-12-04.06

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 2017-15 RELATIF AU ZONAGE

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE la municipalité adopte le second projet règlement n° 2017-15 relatif au zonage.

Une assemblée de consultation s'est tenue le 15 novembre 2017 à 19 h pour expliquer la teneur du règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-12-04.07

CONTRAT 2018 SERGE CÔTÉ URBANISTE

ATTENDU QUE le contrat de service annuel en urbanisme vient à échéance le 31 décembre 2017;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE la clause 5 de ce contrat précise que l'entente se renouvelle automatiquement à moins d'un préavis écrit de trois (3) mois à l'effet contraire;

ATTENDU QUE la firme SCU, urbaniste offre de maintenir le même service pour un montant de CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$);

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE le contrat de service annuel en urbanisme est renouvelé pour un montant de CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$) pour l'année 2018 avec la firme SCU, urbaniste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-12-04.08

NOMINATION DES ÉLUES – ÉLUS SIÉGEANT À DIVERS COMITÉS

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ

ET RÉSOLU DE NOMMER

Jacques Bogenez et Patrick Clowery au comité de la RIEM
Vincent Fontaine au comité de la voirie
Sylvie Cassar et Patrick Clowery au comité de la MADA
Maryse Gaudreau au comité des loisirs
Danielle Côté et Vincent Fontaine au comité de la Vallée Massawippi
Maryse Gaudreau et Jacques Bogenez au comité de la CCU
Danielle Côté et Sylvie Cassar au comité CCE
Vincent Fontaine et Patrick Clowery au comité de la sécurité publique
Sylvie Cassar au comité des communications

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-12-04.09

DATES DES PROCHAINES RENCONTRES 2018

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec [ou 319 de la Loi sur les cités et villes] prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19 h :

- 8 janvier
- 5 février
- 5 mars
- 9 avril (2 avril : lundi de Pâques)
- 7 mai
- 4 juin
- 9 juillet (2 juillet : Confédération, car le 1er juillet est un dimanche)
- 6 août
- 10 septembre (3 septembre : Fête du travail)
- 1er octobre
- 5 novembre
- 3 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

17-12-04.10

VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES 2018

ATTENDU l'appel d'offres pour la vidange des fosses septiques sur tout le territoire de la municipalité a été fait;

ATTENDU QUE nous avons reçu DEUX (2) soumissions suite à cet appel d'offres soient: Beaugard Fosses septiques Itée et Gaudreau Environnement inc.;

ATTENDU QUE la compagnie Beaugard Environnement Itée soumissionne pour un montant de 152,79 \$ par logement pour une vidange sélective, pour un grand total de 122 232,22 \$ et que la firme Gaudreau Environnement inc. soumissionne pour un montant de 134,97 \$ par logement pour une vidange sélective pour un grand total de 107 975,32 \$;

ATTENDU QUE la compagnie Beaugard Environnement Itée soumissionne pour un montant de 222,46 \$ par logement pour une vidange complète, pour un grand total de 177 972,10 \$ et que la firme Gaudreau Environnement inc. soumissionne pour un montant de 182,49 \$ par logement pour une vidange complète pour un total de 145 990,66 \$;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont conformes;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley attribue le contrat de la vidange, de transport, de transbordement et de traitement des fosses septiques et de rétention pour l'année 2018 à la firme Gaudreau Environnement inc. avec le système Juggler pour un montant de 134,97 \$ taxes incluses par logement pour une vidange sélective pour un total estimé de 107 975,32 \$ et de 182,49 \$ taxes incluses par logement pour une vidange complète.

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley exige que si la firme Gaudreau Environnement inc. donne en sous-traitance le contrat accordé, la municipalité soit avisée par celle-ci du nom du sous-traitant retenu par la firme Gaudreau Environnement inc. et la municipalité se réserve le droit d'approuver la nomination du sous-traitant retenu.

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley mandate le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-12-04.11

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2017-16 COMPTEURS D'EAU

JACQUES BOGENEZ donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption le règlement no 2017-16 modifiant le règlement 2017-05 concernant les compteurs d'eau. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

17-12-04.12

RÈGLEMENT 2017-16 COMPTEURS D'EAU : PROJET DE RÈGLEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement n° 2017-16 modifiant le règlement 2017-05 concernant les compteurs d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

17-12-04.13

ADOPTION DU BUDGET DE LA RIEM 2018

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 603 du *Code municipal*, chaque municipalité membre d'une Régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite Régie;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley est membre de la Régie intermunicipale des Eaux Massawippi (RIEM);

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des Eaux Massawippi a préparé un budget de 1 077 152 \$ pour l'année 2018;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley adopte le budget présenté par la Régie intermunicipale des eaux Massawippi (RIEM) budget au montant de 1 077 152 \$ représentant une quote-part municipale pour le Canton de Hatley de 132 417 \$ pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-12-04.14

PROJET D'ENTENTE UTILISATION DES BORNES-FONTAINES VILLE DE SHERBROOKE

ATTENDU QUE la ville de Sherbrooke possède des bornes-fontaines situées à proximité de notre territoire;

ATTENDU QUE l'installation, l'entretien et l'utilisation des bornes-fontaines génèrent des coûts récurrents pour la ville de Sherbrooke;

ATTENDU QUE la Municipalité peut à l'occasion utiliser les bornes-fontaines appartenant à la ville de Sherbrooke pour son service incendie;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley ait une entente avec la ville de Sherbrooke relative à l'utilisation des bornes-fontaines situées sur le territoire de la ville;

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley mandate le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente à intervenir avec la ville de Sherbrooke.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-12-04.15

MANDAT BRIORH CHEF D'ÉQUIPE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QUE la municipalité souhaite recruter une nouvelle personne comme chef d'équipe de déneigement;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service de la firme BrioRH soit 13 % du salaire qui sera alloué à la personne choisie;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte la soumission BrioRH pour un mandat de recrutement pour le poste de chef d'équipe de déneigement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

17-12-04.16

EMBAUCHE ÉRIC BERGERON CHAUFFEUR DE CAMION EN SUPPORT

ATTENDU QUE la municipalité a ouvert un poste de chauffeur de camion en support à l'équipe de déneigement ;

ATTENDU le désistement de Monsieur Michael Henri;

ATTENDU QU'UN appel de candidatures a été effectué suite au départ de Monsieur Henri et la personne retenue est Monsieur Éric Bergeron;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la nomination de Monsieur Éric Bergeron comme chauffeur de camion en support à l'équipe de déneigement;

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents inhérents à ce dossier d'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-12-04.17

DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La directrice générale dépose les intérêts pécuniaires 2018 de tous les membres du conseil.

17-12-04.18

DEMANDE DU CLUB QUAD ARC EN CIEL 2017-2018

ATTENDU QUE le Club Quad Arc-en-ciel de l'Estrie inc. demande le renouvellement des droits de passage de routes sur le territoire de la municipalité en saison hivernale uniquement soit 2017-2018;

ATTENDU QUE les droits de passage des dits chemins sont :

- 1) Chemin Dunant à la hauteur du lot 6A, face au terrain de SINTRA,
- 2) Chemin White : du chemin Albert Mines jusqu'à la fin du chemin White
- 3) Chemin Albert Mines : du chemin White jusqu'au chemin Smith
- 4) Chemin Smith : du chemin Albert Mines jusqu'au chemin MacDonald
- 5) Chemin MacDonald : du chemin Smith jusqu'au chemin Haskell Hill
- 6) Chemin Haskell Hill, commençant au coin Belvédère sur une distance de 500 mètres,
- 7) Rue Belvédère Sud, du chemin Smith au chemin Haskell Hill sur une distance de 300 mètres

ATTENDU QUE la signalisation indiquera aux automobilistes les traverses des véhicules tout terrain afin d'éviter tout danger d'accident;

ATTENDU QUE suite à une rencontre avec le comité municipal pour les véhicules tout terrain, une entente a été prise voulant que des approbations du Ministère des Transports sont requises pour les traverses des chemins municipaux ainsi que des ententes avec les propriétaires terriens;

ATTENDU QUE la municipalité ne se rend aucunement responsable des accidents qui peuvent survenir dans les sentiers et traverses des véhicules tout terrain;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley accepte la demande de traverse pour UNE (1) année sur les chemins ci-dessus mentionnés pourvu que le Ministère des Transports donne son autorisation ainsi que les propriétaires terriens;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU QUE le Club Quad Arc-en-ciel de l'Estrie inc. fournisse un plan de circulation actuelle et un plan avec modifications s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-12-04.19

NOMS OFFICIELS DES SALLES DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la municipalité désire nommer ses salles afin d'officialiser le tout par une résolution;

ATTENDU QUE le comité communication a fait des recommandations et les noms retenus sont : le Bistro sera la salle Hillcrest, la salle du conseil sera la salle Montjoye et la salle communautaire sera la salle Massawippi;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la proposition du comité communication et nomme les salles

L'ancien bistro : salle Hillcrest,

La salle du conseil : salle Montjoye

La salle du centre communautaire : salle Massawippi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-12-04.20

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201701143 à 201701218	144 791,42 \$
Salaires novembre 2017	51 275,42 \$

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes le 5 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-12-04.21

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance importante.

17-12-04.22

DIVERS

Monsieur Clowery indique à Madame Morin qu'il y aura des citoyens sur le comité de la MADA.

17-12-04.23

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées lors de cette période sont inscrites à la première période de questions.

**PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY**

17-12-04.24

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Danielle Côté propose la clôture de la séance à 19 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Liane Breton
Directrice générale